



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



Organisation mondiale de la Santé

CODEX ALIMENTARIUS
INTERNATIONAL FOOD STANDARDS

SECONDE ENQUÊTE EN LIGNE UTILISATION ET IMPACT DES TEXTES DU CODEX

Les normes du Codex garantissent la sécurité sanitaire et la possibilité de commercialisation des aliments de manière équitable. Le Secrétariat du Codex a lancé une nouvelle enquête le 25 septembre 2023 afin de mesurer l'utilisation et l'impact des textes du Codex.

Nous voulons entendre les impressions des membres du Codex

Le Secrétariat du Codex a été mandaté afin de suivre l'utilisation et l'impact des textes du Codex par le biais du Plan stratégique du Codex 2020-2025 proposé lors de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius. En 2021, le Secrétariat, en collaboration avec les bureaux de l'évaluation de la FAO et de l'OMS, a commencé à élaborer une méthode de mesure de l'utilisation et de l'impact des normes du Codex. Cette enquête aidera ainsi les membres et les observateurs à mieux comprendre l'impact, ou l'impact potentiel, des textes du Codex.



STEVE WEARNE

**PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DU CODEX ALIMENTARIUS**

Nous accordons une grande importance à vos réflexions et à vos préoccupations. Les textes du Codex abordent-ils les besoins de votre pays? J'invite tous les membres à y répondre.

52%

**TAUX DE RÉPONSE
EN 2022**

Nous comptons beaucoup sur chaque Point de contact du Codex pour la collecte des informations et la soumission des réponses. Nous sommes conscients des efforts que nous demandons, mais nous sommes convaincus que ces derniers sont justifiés étant donné l'importance de ces informations pour le Codex dans son ensemble.

L'enquête comporte vingt questions.

Nous avons tiré les leçons des enquêtes précédentes et nous vous proposons une enquête entièrement repensée et simplifiée.

Les réponses fournies resteront confidentielles. Les rapports rédigés par la suite mentionneront les informations recueillies de manière globale. À aucun moment les réponses individuelles des États Membres ne seront communiquées dans ces rapports.

**MANDAT
DU CODEX
ALIMENTARIUS**



**PROTEGER
la santé
des consommateurs**



**ASSURER
des pratiques loyales
dans le commerce
des denrées alimentaires**



**PROMOUVOIR
la coordination
de toutes les normes
alimentaires**

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes techniques pour accéder à l'enquête, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: codex@fao.org